

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

Date de convocation : 23 juin 2020

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoints au Maire : Laurette DIEBOLD, Didier GRUBER et Martine CLAUDON.

Conseillers municipaux : Hervé BORNERT, Sophie DOLLINGER (après le 1^{er} point), Ludovic FISCHER, Fabien GINSS, Jessica GREGET, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER, Alexandre ROUYER et Carmen SCHLEMMER.

Membres absents excusés : /.

Membre absent non excusé : /.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents. Il constate que le quorum est atteint.

Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie, est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose de fusionner le point 8 « Affectation du résultat » avec le point 5 « Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion ».

Le Conseil Municipal accepte la modification.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 29 mai 2020
2. Composition de la CCID
3. Faire-part de décès du Père Louis
4. Remises de loyers
5. Approbation du Compte administratif et du Compte de Gestion 2019
6. Vote du taux des taxes communales 2020
7. Vote du Budget Primitif 2020
8. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MAI 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 29 mai 2020. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Sophie DOLLINGER rejoint l'Assemblée.

2. COMPOSITION DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS)

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Elle est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional des finances publiques (DRFIP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions, **dressée par le conseil municipal.**

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms :

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- 12 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.
- La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les personnes désignées seront prévenues par un courrier de la mairie.

Discussions : Jessica GREGET demande ce qui est vérifié concrètement en réunion. M. le Maire lui répond qu'il s'agit de vérifier que le listing transmis par la DGFIP avec les déclarations de travaux reçues et accordées par la commune correspond à la réalité. Ces surfaces aménagées additionnelles augmentent la base d'imposition des taxes d'habitation, de foncier bâti et non bâti.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu que l'article 1650 du code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Dresse la liste de présentation suivante :

	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLÉANTS</u>
<u>Taxe d'habitation (TH)</u>	Martine CLAUDON	Jessica GREGET
	Nicolas LAUGEL	Denis LOTTMANN
	Hervé BORNERT	Didier GRUBER
	Sophie DOLLINGER	Dominique WACK
<u>Taxe foncière (TF)</u>	Franck MEYER	Ludovic FISCHER
	Fabien GINSS	Laurette DIEBOLD
	Mathieu KIEFFER	Jean-Marie LAUGEL
	Carmen SCHLEMMER	Jean-Marc MEYER
<u>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</u>	Cédric DOLLINGER	Guillaume LEMAIRE
	Nathalie DIESTEL	Gaëlle BRINGOLF
	Denis FISCHER	Alain FISCHER
	Samuel LOLLIER	Vincent KOESSLER

Adopté à l'unanimité : 15 voix POUR

3. FAIRE PART DE DÉCÈS DE PÈRE LOUIS KUNTZ

M. le Maire annonce le décès du Père Louis KUNTZ, ancien Curé de la Paroisse, survenu le 04 juin 2020.

Les 4 communes du RPI, à savoir Bilwisheim, Donnenheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim ont profité de ses compétences durant de nombreuses années.

Les quatre Maires se sont mis d'accord afin de publier un faire-part de décès dans les DNA (Dernières Nouvelles d'Alsace). Le coût de cette annonce s'élève à 840 € TTC. La commune de Mittelschaeffolsheim a payé l'intégralité de la facture. Il est demandé au Conseil son accord afin de refacturer 210 € à chaque commune.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE REFACTURER** un quart de la facture à chacune des communes qui compose le RPI, soit 210 € à Bilwisheim, 210 € à Donnenheim et 210 € à Olwisheim.
- **D'IMPUTER** cette recette au 70878 du Budget PRIMITIF 2020.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR

4. REMISE DE LOYER

Logement 15 rue Principale

Les travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle en mairie étant désormais terminés.

M. KANZ a demandé une compensation au titre des nuisances sonores, des coupures d'électricité, des coupures de chauffage, la salubrité que les travaux ont laissée dans leur logement. De plus, M. KANZ a accepté de nettoyer l'ensemble des vitres salies (une autre entreprise nous l'avait proposé à un montant de 350 €).

Il est proposé d'exonérer le logement d'un mois de loyer afin de compenser les dérangements.

Après délibération,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'exonérer M. KANZ Patrick et Mme VELTZ Lydia d'un mois le loyer.
- **DIT** que les provisions de charges d'un montant de 110 € ne sont pas comprises dans cette exonération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Adopté à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Carmen SCHLEMMER)

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Compte administratif :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019.

M. le Maire présente le Compte Administratif 2019 :

2019	Dépenses	Recettes	Résultat 2019
Section de Fonctionnement	202 728,54 €	243 276,13 €	40 547,59 €
Report excédent 2018	- €	184 500,08 €	184 500,08 €
Résultat cumulé	202 728,54 €	427 776,21 €	225 047,67 €
Section d'investissement	1 386 273,55 €	793 726,75 €	- 592 546,80 €
Report excédent 2018		498 016,85 €	498 016,85 €
Résultat cumulé	1 386 273,55 €	1 291 743,60 €	- 94 529,95 €
TOTAL CUMULE	1 589 002,09 €	1 719 519,81 €	130 517,72 €

Avant de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2019, M. le Maire donne des précisions et explications.

M. le Maire se retire de la salle conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT, et Mme Martine CLAUDON, adjointe au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 22 juin 2020,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2019 conformément aux écritures arrêtées ci-avant.

CONSTATE l'excédent de la section fonctionnement de 40 547,59 € ;

CONSTATE le déficit de la section d'investissement de 592 546,80 € ;

DECIDE d'affecter 100 000 € de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 dans les recettes d'investissement ;

DECIDE de reporter le solde de l'excédent cumulé de fonctionnement au 002 pour un montant de 125 047,67 € ;

DECIDE de reporter le déficit cumulé d'investissement au 001 de 94 529,95 €.

Adopté à l'unanimité à 14 voix POUR sur 14 exprimées.

Compte de gestion :

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- **DECLARE** que le compte de gestion 2019 dressé par Madame Danièle REITZ et M. Jean-

Pierre LECUIVRE, Trésoriers Principaux de Brumath, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR.

6. VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2020

M. le Maire présente un tableau de simulation d'augmentation des taxes et explique que sans majorer les taxes, les recettes de la commune qui en découlent ont augmenté de 2152,96 €.

Ceci est dû à l'augmentation des bases par l'Etat.

De ce fait et vu que les finances de la commune n'impliquent pas le besoin de recettes de fonctionnement supplémentaires, il propose de conserver les taux des taxes locales définis en 2019 pour l'année 2020.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 22 juin 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de voter les taux suivants, identiques à l'année précédente :

Désignation	Pour mémoire Taux 2019	Nouveaux Taux 2020
Taxe d'habitation	8.12 %	8.12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.59 %	8.59 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.79 %	28.79 %

Discussions : Denis LOTTMANN demande si les nouvelles constructions suite aux travaux dans la rue des Peupliers sont comprises dans ces taxes. M. le Maire lui répond qu'elles ne sont pas concernées cette année car elles ne paieront des taxes qu'à partir de 2021 ou 2022. Il ajoute que la méthode de calcul de la compensation pour les années futures n'est pas officiellement arrêtée.

Mathieu KIEFFER demande si une nouvelle augmentation des bases est prévue en 2021. M. le Maire lui répond que ce n'était pas le souhait du Président de la République mais au vu de la situation économique de la France, il est possible qu'elles augmentent à nouveau.

Martine CLAUDON demande si la part de taxes à destination de la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau) augmentera. M. le Maire lui répond que ce point n'est pas encore voté en Conseil Communautaire mais leur politique est plutôt de rendre le territoire attractif et de ce fait de ne pas avoir des taux trop élevés. Mathieu KIEFFER dit que l'augmentation des taxes en plus de l'augmentation des bases sera une double peine pour les administrés.

Martine CLAUDON demande comment se situe Mittelschaeffolsheim avec ses taux comparés aux autres communes environnantes ? M. le Maire lui répond que Mittelschaeffolsheim se situe dans la moyenne haute.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le compte administratif 2019 a été voté et les résultats d'investissement et d'exploitation sont repris dans le budget primitif 2020.

Après présentation du budget primitif 2020,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 22 juin 2020,

Séance du Conseil Municipal du 29 juin 2020

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020 qui se présente comme suit :

Section d'investissement **891 484,23 €**

Section de fonctionnement **403 933,44 €**

- **DIT** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Discussions : Alexandre ROUYER demande à quoi correspondent les 16 533 € inscrits au compte 13251. M. le Maire lui répond que suite à la création de la CAH, les dotations de certaines communes se sont vu être réduites, pour certaines communes plus que pour d'autres. De ce fait, la CAH a missionné le cabinet Stratorial afin d'évaluer la perte de chaque commune du territoire pour les années 2018 et 2019. Il en résulte que Mittelschaeffolsheim aurait perdu 16 533 € sur ces 2 années. La CAH souhaite reverser cette somme à la commune au travers d'un Fonds de concours à l'investissement. Le sujet sera abordé à un prochain conseil.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR.

8. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Point masques

M. le Maire informe que les 2 dotations de 2 masques ont été distribuées à la population. Il dit qu'il n'est pas prévu d'autres dotations car les masques sont désormais accessibles en pharmacies et en grandes surfaces.

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Aire de jeux : mise aux normes et sécurisation

M. le Maire informe que suite au contrôle de l'aire de jeux, des mises aux normes sont nécessaires : serrage de visserie, remplacement de la protection d'une poutre, corde détériorée. Certaines réparations sont réalisables par notre agent communal.

Concernant le contrôle des buts de football, la fixation de la barre du filet et à remettre en place, plusieurs crochets de fixation du filet sont cassés ou absents, corrosion.

M. le Maire ajoute que les crochets de fixations nécessaires ne sont plus fabriqués, il faudra peut-être envisager de changer les buts.

Des devis seront lancés prochainement.

Le Conseil Municipal en prend note.

c. Remerciements empierrement

M. le Maire tient à remercier les conseillers présents lors de la mise en place des pierres sur les agencements floraux devant la micro-crèche, les commerces et la mairie. Il tient à remercier aussi Fabien GINSS pour le transport des pierres.

Le Conseil Municipal en prend note.

d. Infos 3^{ème} local

M. le Maire informe que le 3^{ème} local a trouvé preneur, il s'agira d'un salon de coiffure, le bail sera signé prochainement. Laura REINLING est très motivée. L'ouverture aura sans doute lieu cet automne.

Le Conseil Municipal en prend note.

e. Réouverture Boulangerie

M. le Maire dit que la boulangerie l'Epi de pain a réouvert les après-midis. Les horaires sont désormais les suivants :

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 6h00-12h30 16h00-18h30

Samedi : 6h00 12h00

Dimanche 7h15 – 11h45

Le Conseil Municipal en prend note.

f. Mise en place des bornes canines

M. le Maire informe le Conseil que les 2 bornes canines ont été installées le 10/06/2020 par l'agent communal.

Nombre de personnes appréciant cette action.

Discussions : Fabien GINSS explique que des chiens, lâchés par leurs maîtres, courent dans les champs de maïs et les abîment. Ludovic FISCHER demande sur quelle proportion du champ ces dégâts sont constatés. M. le Maire lui répond environ 2%. Ludovic FISCHER demande si la perte vaut la peine d'intenter une action en justice. Fabien GINSS lui répond qu'au vu du prix de l'are non, mais c'est une question de principe. Il ajoute que les chemins entre les champs sont des chemins d'exploitation et que la présence des promeneurs est juste tolérée. M. le Maire dit que la meilleure chose est que tout le monde tempère. Il doit être évident qu'un promeneur doit se mettre de côté lorsqu'un tracteur veut passer.

Le Conseil Municipal en prend note.

g. Désignation des grands électeurs

M. le Maire annonce à l'Assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le 10 juillet. Il s'agit d'une date imposée afin d'élire les représentants et les suppléants qui iront élire les sénateurs.

Le Conseil Municipal en prend note.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Maire clos la séance à 21h45.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjoints :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Martine CLAUDON

Les Conseillers Municipaux :

Hervé BORNERT

Sophie DOLLINGER

Ludovic FISCHER

Fabien GINSS

Jessica GREGET

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Franck MEYER

Alexandre ROUYER

Carmen SCHLEMMER.